



**RÈGLEMENT**  
**CHALLENGEDEFRANCE 2026**  
*Souvenir Jean-Pierre Guillot*



Le Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la Fédération.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés en club aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-après.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les Randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à 1 par circuit lors de l'année 2025. Le club marque autant de points que de participants. À noter que les clubs n'ont aucune comptabilité à tenir ; cette dernière est prise en compte par les différents responsables d'organisations ou les structures (CoDep, CoReg) qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France. Le retour des fiches « Challenge 2025 » devra être effectué **au plus tard dans le mois** qui suit l'organisation afin d'être pris en compte, et au plus tard le 05 octobre pour les organisations dites « permanentes » ou « annuelles ».

Les différents brevets (brevets de distance – y compris le 100km, BCN-BPF, Brevet des parcs, montagnards, VI, européen, etc.) réalisés par les participants doivent être envoyés, au préalable, aux homologateurs concernés par les brevets. Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge de France.

## Le Challenge de France 2026 qui commence le 1er octobre 2025, gardera le barème de points fixé pour l'exercice 2025.

La période de référence des organisations est : du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours.

Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1<sup>er</sup> septembre 2026<sup>(1)</sup>.

### Fiche manifestations à 10 points\*

- Club labélisé « École française de vélo »
- Nouveau club labélisé « École française de vélo » dans l'année
- Critérium du jeune cyclotouriste (Route&VTT) :
  - Finale départementale
  - Finale régionale
  - Finale nationale
- Concours d'éducation routière :
  - Finale départementale
  - Finale régionale
  - Finale nationale
- Les Semaines nationales des jeunes (ou bike camp)
- Les Traits d'union régionaux des jeunes Route&VTT (ou bike aventure)
- Brevet d'initiation au cyclotourisme familial
- Rencontre inter Écoles française de vélo(5)
- BCN-BPF (lauréat ayant terminé, année d'homologation)
- **Défis (lauréat ayant terminé, année d'homologation)**
- Brevet des parcs
- Brevet européen
- Mer-Montagne (par randonnée) toutes options
- Mer-Montagne (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation) toutes options
- Diagonales de France (par diagonale)
- **Médianes de France (par médiane)**
- **Diagonales de France (lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation)**
- **Médianes de France ((lauréat ayant terminé le cycle – année d'homologation)**
- Voyages itinérants route ou VTT(5)
- Voyages itinérants vers Pâques-en-Provence
- BCMF (ayant terminé, année d'homologation)
- BCCF (ayant terminé, année d'homologation)

## Fiche manifestations à 6 points\*

- Concentration nationale à label: Concentration des familles
- « Savoir rouler à vélo » : participation par club aux sessions dans la limite de 3 dans l'année déclarées dans la plateforme de l'État : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## Fiche manifestations à 5 points\*

- BCN (par carte complète homologuée dans l'année)
- BPF (par département, terminé dans l'année et homologué dans l'année)
- Brevet d'orientation Route ou VTT
- Cyclomontagnardes (toutes formules)
- Dodécaudax (50, 100 ou 200 km)
- Participation à une journée ou un week-end cyclo organisé pour les féminines par un Comité régional ou départemental
- Participation au Tour cyclotouriste
- Randonnées permanentes labellisées de plus de 150 km (3)
- Semaine européenne
- Semaine fédérale
- Séjours et Voyages (catalogue de la Fédération) (4)
- Séjour au Centre nature "Quatre vents" (2 nuits et +)
- Manifestation spécifique organisée par les structures ouvertes aux personnes en situation de handicap ou désireuse de se remettre à la bicyclette à la suite d'une maladie.
- Vertes Tout-Terrain

## Fiche manifestations à 3 points\*

- Brevet des « Quatre Vents »
- Brevet « Premiers pas de cyclo-camping »
- Concentrations nationales à label (sauf la Concentration des Familles-6 points))
- Brevets nationaux fédéraux, randonneurs et audax (inscrits au calendrier national) homologués par leurs délégués
- Randonnées permanentes labellisées de moins de 150 km (2)
- Rencontre inter écoles de cyclotourisme
- Séjour au Centre nature « Quatre vents » (1 nuitée)
- Organisation par un club d'une rando Gravel selon le règlement fédéral(7)
- « Savoir rouler à vélo » : participation par intervenant par club agréé

## Fiche structures et vie associative à 10 points\*

- Participation du club aux assemblées générales des Comités régionaux et départementaux de cyclotourisme (6)
- Club votant pour l'assemblée générale de leur CoDep, de leur CoReg et celle de la Fédération
- Augmentation du nombre de licenciés par rapport à l'année précédente, par tranche de 10%
- Augmentation du nombre de féminines licenciées, par tranche de 5%
- Club pouvant accueillir des personnes en situation de handicap
- A l'organisateur d'une Randonnée Permanente répondant à l'enquête de fréquentation et CdF

## Fiche structures et vie associative à 5 points\*

- Signature d'une convention de Pré accueil (8)
- Stage de formation fédérale, CoReg ou CoDep
- Participation à une journée et une réunion d'information Sécurité et/ou Santé CoReg ou CoDep
- Stage de formation de dirigeants : bonus de 5 points en plus de ceux d'un stage de formation.

## AUTRES PARTICIPATIONS À LA VIE ASSOCIATIVE OU ORGANISATIONS D'ÉVÉNEMENTS

- Création d'un compte sur l'application « Vélo » - 1 fois par n° de licence (9) ..... = 10pts
- Validation d'un point touristique pour les « défis » (9) ..... = 2 pts
- Abonnés à la revue « Cyclotourisme » ..... = 10pts
- Participation au Concours photo ..... = 5pts
- Participation au Prix photo-littéraire Pierre Roques ..... = 5pts
- Organisation par un club (7) ..... = 10pts
- Club organisateur d'une Cyclodécouverte gratuite dans le cadre de la Fête du vélo (8) ..... = 10pts

(1) Liste des bases consultable sur le site internet [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr)

(2) Pour les Randonnées permanentes labellisées (RP), il s'agit de la randonnée complète ou partie de randonnée permanente formée par une ou plusieurs boucles donnant lieu à une homologation; chaque randonnée permanente ou une boucle homologuée ne peut compter plus d'une fois au maximum par adhérent dans l'année 2026.

(3) Pour les séjours, ne seront comptabilisées que les personnes justifiant d'une carte de voyage itinérant homologué par le délégué aux Voyages Itinérants.

(4) Pour les Voyages Itinérants, un même voyage ne peut pas être fractionné en plusieurs parcours aux dates consécutives. Sont exclus du Challenge de France, les voyages itinérants réalisés sur les parcours de la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme ou sur ceux d'une des Concentrations nationales à label (Pâques, Ascension, Pentecôte...).

(5) Une par département, inscrite au calendrier départemental.

(6) Pour les assemblées, seules sont recevables les données fournies par les présidents de structures à partir de la liste d'émargement. Il ne sera attribué que 10 points par club présent quelque soit le nombre de représentant de chaque club.

(7) À partir du calendrier national de la Fédération, seront attribués 10 pts à chaque club organisant: Première balade, Première randonnée, Brevet d'orientation route ou VTT, Critérium du jeune cyclotouriste, Rencontre inter Écoles françaises de vélo, les brevets fédéraux (voir le Livret d'accueil), Cyclodécouverte, manifestation spécifique en direction du handicap ou à la remise à la bicyclette après maladie, et 3 points pour une rando Gravel.

(8) Ne sont pris en compte que les clubs qui ont retourné leur compte-rendu au siège fédéral pour le 30 septembre.

(9) Les éléments seront extraits de la base gérant l'application « FFvelo+ ». Ils ne concernent que les sites validés via l'application. Les sites déjà validés via les cartons historiques sont dotés pour le Challenge de France par ailleurs.

**\*Toutes les fiches sont à transmettre à [challenge-de-france@ffvelo.fr](mailto:challenge-de-france@ffvelo.fr) dans le mois suivant la manifestation et au plus tard le 5 octobre de l'année courante.**

Elles sont disponibles sur [www.ffvelo.fr](http://www.ffvelo.fr), dans l'espace fédéral :

rubriques "Gestion documentaire"/Mandature 2025 2028 /

Pôle activités sportives et manifestations/

sous-dossiers Grandes manifestations et Brevets de Tourisme/Challenge de France".

## RÉCOMPENSES

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1<sup>er</sup> septembre :

1. Catégorie 03 à 35 adhérents	2. Catégorie 36 à 75 adhérents	3. Catégorie + de 75 adhérents
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme sera attribué aux clubs selon le quotient ci-dessous et en fonction des catégories ci-dessus :

Nombre de points accumulés par les clubs  
Nombre de licenciés du club

Trois catégories sont instituées en fonction du nombre d'adhérents au 1<sup>er</sup> septembre :

1. Lauriers d'or	2. Lauriers d'argent	3. Lauriers de bronze
------------------	----------------------	-----------------------

Lors de l'assemblée générale du Comité régional, le club lauriers d'or de sa catégorie se verra remettre le Challenge de France qu'il conservera jusqu'en septembre de l'année suivante pour le remettre en jeu. Il le retournera à cette date au siège de la Fédération.

Le Challenge de France des associations de cyclotourisme attribué 3 années consécutives au même club « lauriers d'or » sera définitivement acquis. Ce dernier sera classé hors concours pendant les 3 années suivantes, mais pourra de nouveau concourir par la suite.

En revanche, les trophées –lauriers d'argent et de bronze– seront attribués définitivement aux clubs récipiendaires.

En cas d'ex-æquo seront pris en compte: le club le plus ancien au niveau de l'affiliation, puis le club ayant le plus grand nombre de féminines adhérentes, puis le nombre de participations aux manifestations.

### Trophées régionaux

Pour chaque Comité régional, un trophée régional unique sera attribué sur la base de ce challenge pour chacune des 3 catégories d'effectifs. Les clubs récompensés au niveau national (or, argent ou bronze) seront classés hors concours et exclus de cette dotation régionale.

### Organisateurs

Le numéro fédéral du club étant l'élément principal pris en compte pour l'attribution des points, vérifiez si sur les cartes de route, il est bien mentionné. Chaque organisateur devra conserver la trace écrite de la participation jusqu'à la proclamation des résultats, afin de pouvoir faciliter une éventuelle vérification par le délégué fédéral. Aucun changement du résultat proclamé ne sera opéré pour des éléments portés à la connaissance de la Fédération au-delà de la date limite.

### Participants

Rappelez-vous votre numéro fédéral de club et prenez l'habitude de le mentionner sur les bulletins d'inscriptions lors des randonnées ou événements et sur toutes vos cartes de route. **Présentez votre licence.**

Ghislaine CHARTON



Responsable de la commission Grandes manifestations et Brevets de Tourisme

Patrice LEGAL



Délégué fédéral au Challenge de France